

Mémoire pré-budgétaire 2014 de la Coalition canadienne des arts

Investissons dans l'avenir du Canada

Mémoire à l'intention du Comité permanent des finances :

Présenté le 29 juillet 2014, à :
Greffier du Comité permanent des finances
6-14, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
finapbc-cpb@parl.gc.ca

Résumé

La Coalition canadienne des arts présente trois recommandations pour l'élaboration du budget fédéral 2015 :

1. Augmenter le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada de 35 millions de dollars en 2015 en vue d'atteindre à long terme une enveloppe de 300 millions de dollars.
2. Renforcer la présence du Canada sur la scène mondiale d'ici 2017 en établissant un programme pilote à hauteur de 25 millions de dollars sur trois ans sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, à l'occasion du 150^e anniversaire du Canada.
3. Explorer de nouveaux modèles de revenu pouvant soutenir une stratégie culturelle numérique globale qui favoriserait la création, la diffusion ainsi que la participation quant aux contenus culturels canadiens en ligne.

Ces recommandations ont été déterminées comme étant prioritaires par 42 associations membres au cours des consultations tenues en avril et mai 2014. La Coalition canadienne des arts souhaite avoir la possibilité de les présenter devant le Comité permanent des finances au cours des consultations pré-budgétaires.

Introduction

La Coalition canadienne des arts est un mouvement collaboratif non partisan. Nous sommes unis dans la conviction qu'un secteur des arts et de la culture solide contribue à la création de collectivités innovantes, dynamiques sur le plan économique et fournissant une bonne qualité de vie. Ainsi, nous croyons que si le gouvernement fédéral se donne une politique culturelle forte et des cadres d'investissement, cela maximalisera la contribution de la culture à l'économie et aux collectivités canadiennes, ainsi que la position du Canada à l'échelle internationale.

La Coalition canadienne des arts apprécierait être invitée à comparaître pendant les audiences pré-budgétaires à Ottawa ou à Toronto.

Première recommandation : Augmenter le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada de 35 millions de dollars en 2015 en vue d'atteindre à long terme une enveloppe de 300 millions de dollars.

Justification :

Depuis 1990, le nombre d'organismes artistiques soutenus par le Conseil des arts du Canada a augmenté de 65 %, ce qui reflète la participation croissante et de plus en plus diversifiée des Canadiens à des activités créatives et culturelles partout au pays. Selon des données du recensement, le secteur des arts est passé de 101 605 artistes professionnels en 1990 à 155 500 en 2011. Le crédit parlementaire du Conseil des arts du Canada doit refléter cette expansion importante de l'industrie en aidant celle-ci à rester durable tout en continuant de servir une population canadienne en croissance et de plus en plus diversifiée.

Or, depuis 2007, le crédit parlementaire du Conseil Canada a pratiquement stagné. En fait, les dépenses par habitant sont même légèrement en dessous des niveaux de 1990 : 5,34 dollar par habitant en 2010, comparativement à 5,57 dollars en 1990¹. L'équilibre budgétaire étant en vue pour le gouvernement fédéral, le Conseil des arts devrait être en mesure de réaliser son engagement à fournir aux Canadiens un accès abordable à des expériences culturelles variées, tout en dynamisant la croissance économique locale et régionale par un engagement accru dans le milieu artistique.

Le gouvernement fédéral a souligné rôle essentiel du Conseil des arts du Canada à plusieurs reprises. Ce dernier est reconnu comme étant un organisme fédéral respecté, dirigé avec efficacité, qui contribue à soutenir l'activité des artistes, des organismes artistiques et des infrastructures culturelles dans tout le Canada. Récemment, à l'annonce du Budget de 2014, le gouvernement fédéral a rendu permanente une affectation de 25 millions de dollars au crédit parlementaire du Conseil des arts, contribution jusque-là renouvelée annuellement. Cette première démarche, fort prometteuse, a été bien accueillie par la Coalition canadienne des arts.

Coût prévu : ajout de 35 M\$ au crédit de base (Crédit parlementaire totalisant 216 M\$)

Période : récurant, à compter de 2015

¹ Conseil des arts du Canada, [Resserrer les liens : Plan stratégique 2011-2016](#), Octobre 2010.

Financement fédéral :

Outre sa contribution importante et essentielle au bien-être des Canadiens, investir dans les arts engendre des retombées économiques qui renforcent au final le gouvernement fédéral grâce à l'augmentation des revenus et à la dynamisation de la croissance économique locale. Partout au Canada, des gouvernements municipaux ont fait augmenter les dépenses par habitant consacrées aux arts, prenant des mesures pour exploiter les avantages sociaux et économiques considérables qu'entraîne la croissance de l'activité artistique au sein de leur collectivité. Le gouvernement fédéral doit continuer de jouer son rôle prépondérant en tant que partenaire contribuant au développement culturel à l'échelle locale et internationale.

Bénéficiaires visés :

La présente recommandation profitera à tous les Canadiens en stimulant la création d'emplois et le développement économique local, tout en rendant plus abordable l'accès à la vie culturelle et artistique dans toutes les régions du Canada.

Retombées :

Un investissement accru dans les arts stimulera l'économie à l'échelle des collectivités en entraînant la création d'emplois.

Les programmes du Conseil des arts du Canada appuient un extraordinaire éventail d'emplois au sein du secteur de la culture : artistes, éditeurs, directeurs artistiques, metteurs en scène, décorateurs et concepteurs d'éclairage, ingénieurs du son, réalisateurs, comptables, et bien d'autres travailleurs profitent des retombées des investissements que fait le gouvernement par l'entremise du Conseil des arts. Le nombre et la variété des emplois dans le secteur culturel, qui représentent 4 % du marché du travail du Canada², font de ce secteur un moteur de l'économie canadienne. Étant donné que bon nombre d'artistes et de travailleurs du domaine de la culture sont à leur compte, à la tête d'une petite entreprise, il ne fait pas de doute que ces emplois sont essentiels à la prospérité de milliers de familles dans le pays.

Un investissement accru dans les arts rendra plus abordable aux Canadiens une vie culturelle riche d'expériences reflétant la diversité du Canada contemporain.

Un investissement accru par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada permettra au milieu culturel d'explorer et d'exprimer pleinement ce qui nous définit en tant que Canadiens. Cela fera aussi en sorte que les Canadiens accèdent plus facilement et à des coûts moindres à des œuvres artistiques provenant de toutes les régions du pays, reflétant la richesse et la diversité de notre paysage culturel.

Lorsque le gouvernement fédéral investit dans les arts, des Canadiens de tous les groupes socioéconomiques récoltent une large gamme de bienfaits associés à la participation culturelle. Ainsi, les Canadiens se sentent plus proches les uns des autres³. Ils jouissent d'espaces publics plus beaux et trouvent leur collectivité plus agréable⁴. Ils profitent d'une vitalité accrue de leur collectivité et participent davantage à la vie publique⁵. En outre, leurs chances d'être en bonne santé sont nettement meilleures⁶.

² Statistique Canada, [Contribution économique du secteur de la culture aux provinces du Canada](#), 2007.

³ Phoenix Strategic Perspectives, [Les arts et le patrimoine au Canada : Sondage de 2012 sur l'accès et la disponibilité](#), 2012.

⁴ Ibid.

⁵ Strategic Moves, [L'importance de la diffusion : une étude sur la diffusion des arts vivants au Canada](#), 2013.

⁶ Hill Strategies, [Les arts et le bien-être individuel au Canada](#), 2013.

Deuxième recommandation : Renforcer la présence du Canada sur la scène mondiale d'ici 2017 en établissant un programme pilote à hauteur de 25 millions de dollars sur trois ans, sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, à l'occasion du 150^e anniversaire du Canada.

Justification :

Les artistes et les organismes du milieu des arts sont d'efficaces ambassadeurs culturels pour le Canada sur la scène mondiale, car ils incarnent la diversité, le sens de l'innovation et les accomplissements du Canada. Des investissements ciblés en appui aux efforts des organismes artistiques pour créer et développer des marchés internationaux engendreront une diversification des sources de revenu, la création d'emplois au pays, la croissance économique et la stabilité. Les artistes et les organismes comme les producteurs du milieu des arts profiteront directement de ces possibilités d'emploi. Les secteurs du commerce mondial et du tourisme profiteront aussi de cette intensification de l'activité dans le secteur.

Ainsi, nous recommandons la mise en place d'un programme pilote dont le financement suggéré s'élèverait à 25 millions de dollars sur trois ans. Les fonds alloués à ce programme pilote seraient alloués à trois volets :

- a. Promotion culturelle auprès des ambassades
- b. Développement du commerce et des affaires
- c. Rayonnement international des artistes canadiens et de leurs œuvres

Ce programme de durée déterminée – qui serait à évaluer à la fin de la période de trois ans – assurerait à la culture et aux arts canadiens un rôle essentiel dans la célébration du 150^e anniversaire du Canada partout dans le monde.

Coût prévu : 25 millions de dollars

Période : de 2015 à 2017

Financement fédéral :

Ce financement temporaire pourrait émaner de la Commission du 150^e anniversaire. Si le Canada souhaite tirer profit des occasions de commerce et d'exportation que peuvent susciter les arts et la culture il faut que le secteur culturel soit intégré au Plan d'action sur les marchés mondiaux.

Bénéficiaires visés :

Cette recommandation vise essentiellement à faire augmenter la compétitivité mondiale du secteur des arts, ce qui profitera directement au commerce international du Canada. Le secteur du tourisme profitera lui aussi considérablement de l'intensification de cette activité.

Retombées :

Les artistes, les organismes du milieu des arts ainsi que les produits culturels sont importants pour l'image de marque du Canada dans le monde. L'identité canadienne évoluant à mesure que notre démographie culturelle se transforme, et alors que les nouvelles générations redéfinissent notre manière de vivre les arts, nous demandons instamment au gouvernement du Canada de

faciliter la diffusion de cette expression culturelle au moyen de cet investissement temporaire. Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral un engagement dans la célébration de leur identité nationale à travers les arts et la culture. Pour marquer ces 150 ans, il ne suffit pas de simplement commémorer notre histoire. Il nous faut fêter la diversité et la richesse de l'identité canadienne d'aujourd'hui.

Troisième recommandation : Explorer de nouveaux modèles de revenu pouvant soutenir une stratégie culturelle numérique globale qui favoriserait la création, la diffusion ainsi que la participation quant aux contenus culturels canadiens en ligne.

Justification :

Depuis la fin du programme Culture canadienne en ligne, lancé il y a une décennie, le défaut du Canada d'investir dans une stratégie numérique globale pour les arts et la culture n'a fait qu'élargir le fossé commercial entre les contenus culturels qui pénètrent le Canada et ceux que le Canada exporte. En effet, les contenus d'origine étrangère sont désormais accessibles dans les cinémas et en ligne par l'entremise de fournisseurs Internet (IPS), ainsi que par de nouveaux fournisseurs de service « *over the top* » (OTT – tels Netflix, Hulu, etc.), omniprésents, qui ne proposent pas de contenus canadiens et échappent à toute réglementation et contribution au pays.

Parallèlement, la tendance à « couper le cordon » réduit les revenus des fournisseurs de contenus par câble ou par satellite, et le pourcentage de contenus canadiens qu'ils sont tenus de diffuser via leurs chaînes conventionnelles diminue donc en proportion⁷.

Le programme Canada numérique 150 stipule que « grâce à un accès facile en ligne au contenu canadien, nous pourrions célébrer notre histoire, nos arts et notre culture. » Pourtant, ce programme ne prévoit pas de nouvelles possibilités de financement pour la création, la diffusion ou la participation quant à des contenus culturels canadiens en ligne.

Pour cette raison, la Coalition canadienne des arts recommande un examen, par un comité de la Chambre des communes, des modèles de revenu en vue de favoriser une stratégie culturelle numérique canadienne globale favorisant la création, la diffusion et la participation quant aux contenus canadiens en ligne.

Coût prévu : 0\$

Période : de 2015 à 2017

Bénéficiaires visés :

Cette recommandation profitera à tous les Canadiens en créant un accès facile à la culture canadienne en ligne, de plus grandes possibilités pour les artistes canadiens, ainsi qu'une saine concurrence pour les organismes artistiques et les développeurs de contenu canadiens, tout en renforçant le développement économique local et la création d'emplois.

⁷ Convergence Consulting Group, [The Battle for the Canadian Couch Potato: Bundling, TV, Internet, Telephone, Wireless](#), avril 2014.

Financement fédéral :

Les chaînes ne peuvent se passer de contenus, ni les contenus de chaînes. L'établissement de partenariats autour d'intérêts communs constitue la clé de la mobilisation des fonds publics et des investissements privés. Un examen des modèles de financement de ce type de programme permettrait de déterminer les partenariats public / privé prometteurs ainsi que les budgets requis.

Retombées :

L'engagement soutenu du gouvernement du Canada à appuyer les efforts des organismes artistiques afin d'établir et de renforcer les marchés numériques se traduira par des sources de revenu diversifiées, la multiplication des partenariats public / privé, la création d'emplois au pays, la croissance et la stabilité économiques, ainsi que l'égalité d'accès aux créations et aux innovations effectuée par des Canadiens, pour les Canadiens. Cela permettra d'assurer une innovation continue et accrue, ce qui entraînera une plus grande productivité et davantage d'emplois dans le secteur des arts pour les années à venir.